

**Aux porteurs de projet de la  
Programmation Emploi Insertion  
2021**

Lyon, le 12 novembre 2020

Nos réf. : VB/MoS – C101 – S.

Objets : invitation

Programmation Emploi Insertion 2021 Ville de Lyon

Madame, Monsieur,

L'Exécutif municipal est particulièrement attentif à la situation de nos concitoyens les plus fragiles, celles et ceux qui rencontrent les difficultés les plus grandes. Et nous souhaitons apporter rapidement des réponses efficaces et pérennes.

L'accès à l'emploi et l'insertion sociale et professionnelle sont donc au cœur de nos priorités, en étroites relations avec nos partenaires institutionnels et associatifs.

Dans cette perspective, la Ville de Lyon apporte son soutien aux initiatives des acteurs associatifs visant à améliorer les perspectives professionnelles des citoyens (jeunes, demandeurs d'emploi, inactifs, handicapés, salariés étudiants, etc.), en priorité en direction des personnes les moins qualifiées et les plus exposées au chômage et à l'exclusion. Les jeunes, les femmes et les seniors en particulier résidents en QPV sont des publics cibles identifiés.

La programmation annuelle a pour objectif de développer une offre d'insertion adaptée aux besoins du territoire s'inscrivant dans le cadre de la politique Emploi Insertion de la Ville de Lyon et du volet insertion de la politique de la Ville. Elle permet de mobiliser les fonds de la Ville de Lyon, en complément des crédits de l'État, de la Région Auvergne Rhône-Alpes, de la Métropole, et du Fonds Social Européen.

Dans ce contexte de crise sanitaire, économique et sociale inédite, avec une fragilisation des publics les plus vulnérables et une augmentation des personnes sans emploi, nous constatons que les structures du service public et les structures associatives ont dû s'adapter à de nouveaux modes d'accompagnement et d'organisation pour rester au plus près des besoins des publics

Nous souhaitons que la programmation emploi insertion 2021 de la Ville de Lyon s'articule autour de cinq axes prioritaires :

➤ **Axe 1 Aller vers / Diagnostic**

L'objectif est d'identifier et mobiliser les habitants prioritairement éloignés ou en rupture avec le service public de l'emploi (SPE) ou les antennes de proximité de la MMIE, afin faire le lien avec un accompagnement et/ou une offre de service adaptés.

Ainsi, les actions proposées pourront intégrer des accueils délocalisés (hors les murs, sur des événements, des lieux publics...) ou en partenariat avec des acteurs socio-éducatifs locaux. Des temps individuels ou collectifs thématiques seront à mettre en place en lien avec l'offre de service du territoire (formation, recrutement, inclusion numérique, accès aux droits, à la santé, linguistique...)

Il peut s'agir aussi d'inventer de nouvelles formes d'actions, plus proches des personnes les plus éloignées de l'emploi, en intégrant le plus possible leurs aspirations et leurs appétences.

➤ **Axe 2 Mise en activité professionnelle**

Ces actions de mise en situation de travail (sur la base d'un contrat de travail) concourent à la professionnalisation des publics par l'acquisition de savoir-faire et de compétences professionnelles, et doivent permettre d'accroître l'employabilité des publics, notamment dans le cadre de l'insertion par l'activité économique. Afin de valoriser le potentiel des personnes de nouvelles activités ou méthodologies innovantes pourraient être expérimentées : comme par exemple s'intégrer dans les tiers lieux, avoir plusieurs activités métiers sur un espace...

➤ **Axe 3 Favoriser l'insertion dans les métiers de la transition écologique et sociale**

L'objectif est d'accompagner l'entrée sur le marché du travail ou la reconversion professionnelle vers des métiers d'avenir et porteurs de sens, qui répondent aux besoins sociaux et environnementaux du territoire.

Les actions facilitant l'accès aux métiers liés la transition écologique et sociale ou favorisant la compréhension de ces enjeux sont à développer. Il pourra s'agir de formations ou de tout autre dispositif innovant accompagnant les personnes vers ces nouveaux métiers.

➤ **Axe 4 Lever les freins à l'employabilité.**

Ces actions visent à traiter les problématiques adjacentes à la recherche d'emploi, non traitées par les dispositifs de droit commun.

Elles doivent s'inscrire en complémentarité de l'offre existante et doivent s'appuyer sur les outils existants. Une véritable synergie doit pouvoir s'opérer localement entre tous les acteurs : de l'emploi, de l'insertion, de l'économie mais aussi de l'action sociale, de la santé, du logement, de la mobilité, de la culture...

Elles pourront viser aussi à favoriser la mise en relation et l'intégration des salariés dans l'entreprise.

➤ **Axe 5 Egalité professionnelle et lutte contre les discriminations.**

Les objectifs sont d'assurer l'égalité des chances à l'embauche et lutter contre les pratiques discriminatoires tout au long de la vie professionnelle. Ces actions viseront la promotion de l'égalité entre les femmes et les hommes et le développement de nouvelles opportunités métiers vers plus de mixité sociale.

De manière transversale, nous encourageons les opérateurs à développer :

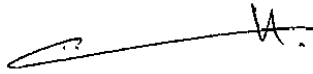
- l'autonomie des bénéficiaires par leur libre accès aux informations et aux opportunités d'action, d'emploi et de formation en utilisant notamment les outils numériques, les sites internet d'orientation (comme celui de la Maison Lyon pour l'emploi), et les actions développées par le pôle Culture pour Tous,
- l'inclusion par l'emploi et dans l'emploi de toutes les personnes en situation de handicap,
- l'accompagnement des seniors,
- des actions de mobilisation et d'accompagnement des jeunes 16-25 ans des quartiers prioritaires au titre de la politique de la ville, priorité transversale dans la convention territoriale 2015/2020 de Lyon.

Les coordonnateurs emploi insertion de la Maison Métropolitaine pour l'Insertion et l'Emploi, ainsi que les responsables des antennes de proximité, associés aux équipes territoriales de la politique de la ville, sont à votre disposition pour vous accompagner dans l'élaboration de vos projets.

**Ainsi, les demandes de subventions à la Ville de Lyon sont à retourner pour le 7 décembre 2020.**

Afin d'échanger sur cette programmation et le contexte actuel, nous avons l'honneur de vous inviter à une **réunion le lundi 23 novembre de 16h à 17h30 (selon des modalités qui vous seront transmises)** dans le cadre du CTIE Lyon centre.

Nous vous remercions de votre participation et vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'assurance de nos salutations les meilleures.



Jean Luc Girault

Adjoint au Maire de Lyon  
Délégué à la politique de la Ville



Camille AUGÉY

Adjointe au Maire de Lyon  
déléguée à l'emploi et l'insertion, à l'économie durable, au commerce et à l'artisanat